



Extrait du Sud Santé Sociaux 56

<http://sudsante-chbs-orient.org/spip.php?article267>

AG ORGAS

- Vie du CHBS -

Date de mise en ligne : dimanche 24 janvier 2016

Copyright © Sud Santé Sociaux 56 - Tous droits réservés

<dl class='spip_document_550 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:225px;'>[JPEG - 5.8 ko]

Dans le cadre de : l'heure d'information

Syndicale mensuelle - cumul par trimestre = 3 heures

Sur le thème de travailler 3 jours de plus

Et de la question des heures supplémentaires

Gel du point d'indice depuis 2010 : Le point d'indice de la fonction publique n'a pas été revalorisé depuis juillet 2010. De juillet 2010 à juillet 2015 la hausse des prix est de l'ordre de 5,8% et la perte de pouvoir d'achat de chacun l'est d'autant. Pour un ASH 11em échelon c'est une perte de 194Euros par mois ; pour un AS de classe normale 11em échelon 216,16Euros ; IDE restée en B 6em échelon 351Euros ; IDE en catégorie A 8em échelon 310Euros, toujours mensuels.

A cela s'ajoute **depuis 2014 la perte des avancements à durée intermédiaire** : pour le même ASH que plus haut une perte de 520Euros au changement d'échelon ; 280 pour l'AS ; 800Euros pour l'IDE B ; 800Euros également pour l'IDE en catégorie A et une durée d'attente de 10 mois supplémentaire pour l'échelon suivant.

Nos organisations de travail ne tiennent que par des **heures supplémentaires effectuées gracieusement et de façon massive** par les agents du CHBS soignants et administratifs. La perte de 3 RTT ne peut qu'aggraver cette situation.

Il est capital de faire reconnaître cet état de fait et d'obtenir paiements.

ALORS...VENEZ à l'AG...

Lieu : Self du CHBS.